

## Interview de Bernard Thibault dans le JDD du 15 juin "Fillon et Bertrand mentent" /

lundi, 16 juin 2008

**Le Journal du Dimanche** Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, est remonté contre le gouvernement de François Fillon. Après le rallongement des cotisations pour les retraites, il veut lutter contre "la déréglementation du temps de travail". Une grande journée d'action est prévue mardi 17 juin. Le syndicaliste veut en faire un nouveau test pour le pouvoir en place. Propos recueillis par Bruna Basini

### **Quelle mobilisation attendez-vous le 17 juin ? Hormis la CFDT et la CGT, les autres syndicats ne suivent pas.**

La division syndicale va peser sur cette journée d'action mais nous espérons une mobilisation supérieure à celle du 22 mai qui avait déjà rassemblé 700 000 personnes. Puisque cette mobilisation n'a pas suffi à faire bouger les lignes du gouvernement sur l'avenir des retraites, notamment le passage de 40 à 41 années de cotisations, nous défilerons aussi pour marquer notre opposition à la déréglementation du temps de travail contenue dans le projet de loi examiné le lendemain.

### **L'accord CGT-CFDT-Medef-CGPME, dit de "position commune", porte sur la représentativité des syndicats et la possibilité de négocier des heures supplémentaires, entreprise par entreprise. Regrettez-vous aujourd'hui de l'avoir signé ?**

Je ne regrette ni la forme de notre engagement ni la position à laquelle nous sommes parvenus. A la conférence sociale du 19 décembre, convoquée par Nicolas Sarkozy pour une réforme de la représentativité syndicale et sur le temps de travail, syndicats et patronat ont dit qu'il n'y avait pas de raison de mélanger ces deux sujets. Malgré cela, François Fillon nous a ensuite ressaisis sur les deux thèmes. Nous avons négocié de nouvelles règles de représentativité syndicale adoptées dans une position commune. Nous nous sommes aussi mis d'accord pour qu'à titre expérimental et moyennant un accord signé par les syndicats représentant la majorité des salariés, des accords d'entreprise puissent déroger aux contingents d'heures fixés par les branches. Or aujourd'hui le Premier ministre dit que nous avons éludé le sujet. Son projet de loi modifie plus de 60 articles du Code du travail et est susceptible d'être voté sans aucune concertation. C'est scandaleux !

## **"Même le Medef tire le signal d'alarme"**

**La confiance avec le gouvernement est-elle rompue ?** Nous sommes confrontés à un choix politique qui consiste à prendre une revanche idéologique sur l'acquis des 35 heures et à restreindre le champ de la négociation sociale. Même le Medef tire le signal d'alarme.

### **Au point de se joindre à vous mardi pour protester ?**

Nous n'allons pas demander l'impossible à Laurence Parisot.

### **Est-ce à dire que la CGT, que vous vous employez à moderniser, va à nouveau se radicaliser ?**

Si le gouvernement confirme qu'il radicalise lui-même son attitude, nous devons en tenir compte. Le droit et les garanties collectives n'ont pas à faire les frais des querelles internes et des batailles d'influence au sein de l'UMP. Notre démarche est claire : savoir articuler propositions, contestation, mobilisation, négociation. C'est l'attitude du gouvernement qui nous conduit aujourd'hui à privilégier la contestation.

### **Sur la réforme de la représentativité, vous avez eu gain de cause au détriment des petits syndicats.**

Il est temps de sortir d'un système qui considère que tous les syndicats ont le même poids. A l'avenir, ce sont les salariés qui décideront par leur vote aux élections professionnelles de l'influence de chacun des syndicats à la table des négociations.

### **Ne va-t-on pas vers un système de travail à la carte, une individualisation du rapport**

## **contractuel avec des accords entreprise par entreprise ?**

Oui, et c'est cela que nous contestons. Tout comme l'accord qui vient d'être passé entre les 27 pays européens pour une plus grande flexibilité des horaires de travail, condamnée par la Confédération européenne des syndicats. François Fillon et Xavier Bertrand mentent lorsqu'ils affirment que les salariés pourront choisir de conserver les 35 heures hebdomadaires. De nombreuses dispositions, comme l'extension du travail au forfait (en heures, en jours, mensuel ou annuel), l'instauration de conventions individuelles et les libertés de laisser se fixer unilatéralement les horaires de travail, représentent un risque de régression du droit des salariés sans précédent. A titre d'exemple, les cadres au forfait pourraient travailler 275 jours ouvrés par an ; d'autres salariés verraient leurs horaires modulés d'une semaine à l'autre, à l'image de ce que subissent aujourd'hui les caissières ou les salariés de l'automobile. En faisant sauter les garde-fous contenus dans les accords de branche c'est la loi de la jungle qui va s'installer. Le projet de loi prévoit de rendre caducs tous les accords sur le temps de travail au 30 décembre 2009. Evidemment, on va tout faire pour que ce texte ne soit pas adopté.

---